

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABÈ,**

- VU** la Constitution ;
VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
VU le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
VU la loi n°07-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
VU le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
VU le Décret n°2018-0791/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2023-0999/PRES-TRANS du 16 août 2023 portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°99-332/PRES/GC du 1^{er} octobre 1999 portant création de la Médaille d'Honneur des Douanes ;
VU le Décret n° 2018-0344/PRES/GC du 24 avril 2018 portant nomination de membres des conseils des Médailles ;
VU le Décret n°2018-0510/PRES/GC du 25 juin 2018 portant droits de Chancellerie pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Est attribuée à titre normal, la **Médaille d'Honneur des Douanes** aux personnels Paramilitaires dont les noms suivent :

Titre normal :

N°	Grade	Nom et Prénom (s)	Matricule
1.	Inspecteur des douanes	KONATE Aboubakar Sidiki	51953 S
2.	Inspecteur des douanes	ROAMBA Adaman	49267 F
3.	Inspecteur des douanes	SAVADOGO Solwindé Pierre Claver	49322 B
4.	Contrôleur des douanes	BARRY Issouf	88747 K
5.	Contrôleur des douanes	BAYALA Isaïe	49398 L
6.	Contrôleur des douanes	BITIBALY Olivier	49250 L
7.	Contrôleur des douanes	BOUDA Simon Pierre	49251 U
8.	Contrôleur des douanes	DAH Thierry Romuald Bagrénale	51940 E

9.	Contrôleur des douanes	HEBIE Issa Thomas	36140 F
10.	Contrôleur des douanes	KABORE Alidou	51992 L
11.	Contrôleur des douanes	KABRE Ousmane Ouindépagndé	51993 C
12.	Contrôleur des douanes	KODJOVI née OUEDRAOGO Rosine Baowendsom	52062 R
13.	Contrôleur des douanes	KOUTIEBOU Bagnimsoué René	49689 C
14.	Contrôleur des douanes	POUAMOURIBOU Georges Akoyou	49296 R
15.	Assistant de douanes	ATIANA Baguianwoan Arnaud	102877 L
16.	Assistant de douanes	BALIMA Salif	29543 A
17.	Assistant de douanes	BALMA Daniel	36243 S
18.	Assistant de douanes	GANSORE Tibila	49242 P
19.	Assistant de douanes	GOUBA Marc	49266 H
20.	Assistant de douanes	HIEN François	29533 P
21.	Assistant de douanes	ILBOUDO Dieu-Donné	36240 P
22.	Assistant de douanes	KABORE Ganda	36134 L
23.	Assistant de douanes	KARAMBIRI Guy Théodore	33375 J
24.	Assistant de douanes	KONATE Diakalia	49261 E
25.	Assistant de douanes	MAIGA Moustapha	36250 A
26.	Assistant de douanes	OUALY Yempabou	36251 H
27.	Assistant de douanes	OUATTARA Soungalé Kiméné	36136 F
28.	Assistant de douanes	OUEDRAOGO François de Salles	36169 B
29.	Assistant de douanes	OUEDRAOGO Hyacinthe	36219 F
30.	Assistant de douanes	SIA Vayam dit Maurice	49239 N
31.	Assistant de douanes	TAMBOURA Moussa	33359 L
32.	Assistant de douanes	TRAORE Siméon Mathuni	36177 X
33.	Assistant de douanes	YEINFONI Lota	49235 P
34.	Assistant de douanes	ZOUBGA Yembi dit Tampouré	36214 Y

Titre exceptionnel :

35. M. SOME Yirzigh Aurélien, né le 03 août 1967 à Dissin/Ioba.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 novembre 2023


Capitaine Ibrahim TRAORE